



PDEP - PFPN

Partnership for Dietetic Education and Practice
Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition

Communiqué officiel – version révisée des Compétences intégrées pour l’enseignement et la pratique de la diététique

Le 18 novembre 2020

Le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) a publié une version révisée des Compétences intégrées pour l’enseignement et la pratique de la diététique (CIEPD) afin d’orienter la formation en diététique, l’amélioration continue de la qualité et l’immatriculation auprès d’un organisme de réglementation au Canada. Les [CIEPD version 3.0 \(juillet 2020\)](#) fournissent une description finement détaillée des connaissances, des compétences et du jugement nécessaires au niveau d’entrée pour pratiquer la diététique de manière sûre, éthique et efficace au Canada.

Les CIEPD servent trois objectifs principaux. Premièrement, elles définissent l’ensemble minimal de connaissances, de compétences et de jugement liés à la pratique que les diététistes devraient démontrer au moment de leur admission à la profession afin de permettre leur entrée à la pratique. Cet ensemble de connaissances, de compétences et de jugement liés à la pratique forme les *compétences liées à la pratique* (CP).

Deuxièmement, elles décrivent comment la maîtrise des CP est évaluée avant l’admission à la profession par la démonstration par les candidats des *indicateurs de performance* (IP).

L’évaluation des IP s’effectue au moyen de trois modes d’évaluation distincts :

1. La composante universitaire des programmes de formation
2. La composante de stage des programmes de formation
3. L’Examen d’admission à la profession de diététiste au Canada (EAPDC)

Troisièmement, les CIEPD forment la base de la 3^e norme – Administration du programme : curriculum des [Normes d’agrément pour les programmes de formation en diététique au Canada du PFPN](#), le curriculum étant conçu pour soutenir l’acquisition des CIEPD et être conforme aux normes canadiennes actuelles.

Les CP contenues dans les CIEPD peuvent également être utiles pour le public, les employeurs et les autres professionnels de la santé afin d’établir une compréhension commune de la pratique de la diététique au niveau d’entrée à la pratique.

Les CIEPD définissent sept *domaines de compétences* interreliés dans lesquels les CP sont intégrées. Les *domaines de compétences* sont les suivants :

1. Expertise sur les aliments et la nutrition
2. Professionnalisme et éthique
3. Communication et collaboration
4. Gestion et leadership
5. Soins nutritionnels
6. Promotion de la santé populationnelle
7. Approvisionnement alimentaire

Chaque domaine est décrit par un énoncé de contexte et est défini par les CP qui y sont énumérées. Les CIEPD incluent 209 IP découlant des 50 CP contenues dans les 7 domaines de compétences.

Les CIEPD constituent une exigence minimale conçue pour garantir une pratique de niveau d'entrée sécuritaire, efficace et éthique. Ainsi, il est encouragé que les programmes de formation dépassent le contenu exigé par les CIEPD, et les diététistes, même en début de pratique, sont encouragés à atteindre un niveau de compétence supérieur. Une fois que les diététistes sont admis à la profession et qu'ils intègrent le monde du travail, leurs habiletés évoluent en fonction de leur expérience pratique et de leur formation continue.

Chaque organisme provincial de réglementation des diététistes détient la responsabilité législative et le pouvoir d'établir les conditions et les exigences d'admission, ce qui comprend l'approbation des compétences nécessaires pour l'entrée à la pratique. Jusqu'à présent, neuf organismes provinciaux de réglementation des diététistes ont approuvé la version 3.0 des CIEPD. L'Ordre professionnel des diététistes du Québec complète présentement les démarches nécessaires pour présenter les CIEPD révisées à son conseil d'administration.

Les compétences révisées seront entièrement incorporées aux programmes de formation à compter du 31 août 2023, et l'EAPDC sera basé sur les compétences révisées à partir de la séance d'examen de mai 2024. Par ailleurs, l'agrément des programmes de formation en diététique sera basé sur les CIEPD version 3.0 dès le 1^{er} septembre 2023.

Le PFPN est reconnaissant des efforts des milliers de diététistes, d'éducateurs en diététique et d'organisations canadiens qui ont contribué à la mise à jour de cet important fondement de l'enseignement et de la pratique de la diététique au Canada.

Le PFPN vous invite à diffuser les CIEPD version 3.0 au sein de votre organisation et auprès des autres parties prenantes clés pour veiller à ce qu'elles soient au fait des compétences en diététique révisées pour les apprenants et les diététistes au Canada.

À propos du PFPN

Le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) est un réseau collaboratif, interorganisationnel et non commercial qui réunit l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des diététistes, Les diététistes du Canada et les éducateurs en diététique rattachés aux programmes universitaires et de stage de partout au Canada dans le but de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de pratique de la diététique. Le PFPN exerce ses activités dans les domaines où les objectifs et réalisations de l'association professionnelle, des organismes de réglementation et des éducateurs dépendent du travail des autres membres du partenariat.

Pour plus d'information :

- Veuillez contacter le secrétariat du PFPN à secretariat@pdep.ca
- Site Web : <https://www.pfpn.ca/>
- Compétences intégrées pour l'enseignement et la pratique de la diététique (version 3.0) : <https://www.pdep.ca/library/PDEP-Polices/Competences-Integrees-Pour-L%E2%80%99enseignement-Et-La-Pr.aspx>